



CONTRAT LÉGUMES (octobre 2014 à avril 2015)

L'association a pour objet de maintenir (et d'inciter à l'installation) les exploitations de proximité, pratiquant l'agriculture biologique, fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). *En s'engageant par la signature de ce contrat, producteur et consommateurs dépassent le simple rapport commercial: ils deviennent partenaires.*

Contractants: Producteur: Éric Gradaive Consom'acteur:

Petit panier Moyen panier Grand panier

	OCTOBRE					NOVEMBRE				DÉCEMBRE			
	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26
PETIT	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	pause hivernale
MOYEN	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	
GRAND	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	
PETIT	30 €					24 €				18 €			
MOYEN	60 €					48 €				36 €			
GRAND	90 €					72 €				54 €			
	FÉVRIER				MARS				AVRIL				
	6	13	20	27	6	13	20	27	3	10	17	24	
PETIT	pause hivernale		6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	
MOYEN			12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	
GRAND			18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €
PETIT	12 €				24 €				24 €				
MOYEN	24 €				48 €				48 €				
GRAND	36 €				72 €				72 €				

Engagements du consomm'acteur:

- Il s'engage à prendre au moins un panier chaque semaine, pendant la période du contrat.
- Il s'engage à payer à l'avance les paniers par chèques.
- **En cas de retard**, il prévient les tuteurs afin que son panier soit mis de côté. **En cas d'absence**, le consomm'acteur peut faire retirer son panier par une personne de son choix (même non adhérente à l'Amapp).
- Il s'engage à assurer au minimum une permanence sur le lieu de distribution pendant la durée du contrat pour aider à la distribution, de 18 h jusqu'à 19 h 30. Un planning des permanences est consultable sur le lieu de distribution.

Termes du contrat

- Le présent contrat est établi pour 22 paniers pour une durée de 22 semaines :
- **Paiement: par chèques à l'ordre de «Le Jardin du Marais» (obligatoirement 1 chèque par mois).** Les chèques seront débités une semaine avant le début de chaque mois.
- La résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes.
- Le présent contrat est enregistré si le consomm'acteur est à jour de sa cotisation à l'Amapp.

Les tuteurs – interlocuteurs entre consom'acteurs et producteur

Le maraîcher est aidé dans l'organisation des distributions par deux tuteurs. Ils se partagent les tâches de gestion des contrats, d'organisation des distributions et de représentants des consom'acteurs.

Ils enregistrent les contrats, suivent la liste d'attente, établissent la liste hebdomadaire de distribution, organisent les présences aux distributions, centralisent les remarques des consom'acteurs...

Si vous ne pouvez pas retirer votre panier... prévenez par téléphone ou mail les tuteurs et l'Amapp :

Élisabeth - 03 86 86 62 56 - charon.elisabeth@orange.fr

Hélène - 06 08 28 68 57 - helene.tachon@orange.fr

AMAPP Les Paniers Bio du Gâtinais - amappcheroy@me.com

Le fonctionnement

Le prix du panier est fixé à :

- 6 € pour un petit panier de 5 légumes* (moitié du panier moyen, environ 1 personne) ;
- 12 € pour un moyen panier de 5 légumes* (environ 2 personnes) ;
- 18 € pour un grand panier de 8 légumes* (environ 4 personnes).

Les nouveaux inscrits pourront signer un contrat avec une période d'essai correspondant au premier mois du contrat.

Sur le lieu de distribution :

- Le contenu du panier est affiché : les légumes, leur variété, leur poids, leur prix et leur provenance...
- Une liste d'émargement est à disposition pour noter le passage des consom'acteurs (à remplir impérativement).
- La distribution est assurée par un consom'acteur et un tuteur.
- Le producteur sera présent à une distribution sur deux.

***La distribution a lieu le vendredi de 18h15 à 19h15 au 15 rue de la République à Chéroy.
Pour transporter vos produits, apportez votre panier ou une cagette.***

D'où viennent les légumes et les fruits ?

Les légumes et les fruits qui composent le panier sont produits par un maraîcher en agriculture biologique, travaillant sur une surface avoisinant 2 hectares.

Éric GRADAIVE - Le Jardin du Marais

2, rue des Talotteries-Brassy

89500 ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE

eric.gradave@gmail.com - 0604 18 10 12

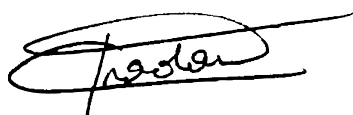
Engagements du maraîcher

- Il s'engage à tout mettre en œuvre pour proposer une grande diversité de produits, à privilégier les variétés anciennes et du terroir, et à fournir des produits de qualité, écologiquement sains, en pratiquant les méthodes de l'agriculture biologique, biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau.
- Il s'engage à produire dans la transparence et à ouvrir son exploitation aux visites des consom'acteurs de l'Amapp. Une description de l'exploitation est à votre disposition sur notre site.
- Il s'engage à vous servir régulièrement, aux jours et aux heures indiqués.
- Il s'engage à prévenir l'Amapp au minimum 15 jours à l'avance, en cas d'annulation de distribution.
- Il s'engage à communiquer les informations sur la production via le bulletin de liaison de l'Amapp.
- Il s'engage à tenir compte des remarques faites par les consom'acteurs tant sur la qualité des produits que sur les variétés proposées.

Signatures, précédées de la date et de la mention « lu et approuvé »

PRODUCTEUR

CONSUM'ACTEUR



(*) En fonction de la production, le nombre de légumes peut varier, le minimum étant de 4 pour un petit panier et de 7 pour un grand. Certaines semaines, il peut donc y avoir des paniers qui atteignent les 6 et 9 légumes (5 et 8 sont les moyennes sur l'année).

Selon la saison, un fruit pourra être proposé à la place d'un légume.